



QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES SUR LE PROCESSUS DE MIGRATION

Mis à jour en avril 2024

REMARQUE: Les informations suivantes ne remplacent pas les conseils personnalisés des services spécialisés du SAIER. Il s'agit d'une orientation générale sur des questions fréquemment posées, mais il est toujours conseillé de demander un conseil personnalisé au SAIER en prenant rendez-vous par l'intermédiaire du Bureau virtuel des procédures de la mairie de Barcelone.

Sommaire

Quels conseils le SAIER peut-il me donner si j'envisage d'entamer une procédure de migration à l'étranger?	2
Si j'ai la nationalité espagnole, que dois-je prendre en compte avant de quitter le pays?	2
Qu'est-ce qu'une carte de longue durée de l'UE?	2
De quoi ai-je besoin pour obtenir un permis de séjour de longue durée dans l'UE?	2
À quoi sert la carte européenne d'assurance maladie?	3
Comment demander une carte européenne d'assurance maladie?	3
Qu'est-ce que la Carte Bleue de l'UE?	3
Si je perçois des allocations de chômage, puis-je quitter le pays pour une courte période?	3
Si je me rends dans un autre pays de l'UE pour y chercher du travail, puis-je continuer à percevoir des allocations de chômage en Espagne?	3
Si j'ai un permis de séjour temporaire en Espagne et que je souhaite le renouveler, combien de temps puis-je rester en dehors du pays?	4
Comment valider mes études à l'étranger?	4
Comment puis-je prouver mon expérience professionnelle à l'étranger?	4
Est-il possible de comptabiliser le temps travaillé dans différents pays pour ma pension de retraite?	4
Si je m'installe dans un autre pays, dois-je continuer à payer des impôts en Espagne?	4
Quelles sont les dispositions à prendre pour trouver un emploi à l'étranger?	4



Quels conseils le SAIER peut-il me donner si j'envisage d'entamer une procédure de migration à l'étranger?

Si vous souhaitez vivre hors d'Espagne, le SAIER peut vous fournir des informations sur le pays de destination et vous conseiller sur les conditions à remplir pour entamer le processus : documents nécessaires, exportation des avantages économiques, validation et homologation des études, etc.

Si j'ai la nationalité espagnole, que dois-je prendre en compte avant de quitter le pays?

Avant de quitter le pays, nous vous recommandons de consulter les informations suivantes:

- “Recommandations de voyage” qui figurent sur le site du ministère espagnol des affaires étrangères et de la coopération : vous y trouverez des informations pratiques classées par pays : visas, devises, vaccinations, sécurité et suggestions à prendre en compte. Vous trouverez également les coordonnées des différents consulats et ambassades en Espagne.

<https://www.exteriores.gob.es/ca/ServiciosAlCiudadano/Paginas/Recomendaciones-de-viaje.aspx>

<https://www.exteriores.gob.es/ca/EmbajadasConsulados/Paginas/index.aspx>

Confirmez les possibilités de travailler dans le pays où vous souhaitez voyager et renseignez-vous sur les conditions d'obtention d'un permis de séjour et de travail.

Si votre objectif est d'étudier, vérifiez les conditions d'accès aux établissements universitaires pour les candidats étrangers et vos chances de travailler avec un permis d'étudiant.

C'est le moment de faire ses valises: préparez vos documents personnels importants (acte de naissance, diplôme universitaire ou de fin d'études secondaires, livret de famille, extrait de casier judiciaire, etc.) Légaliser ces documents avec une apostille de La Haye ou des cachets diplomatiques (si le pays où vous vous rendez n'a pas de Convention de La Haye).

N'oubliez pas que ce sont les services d'immigration du pays de destination qui décident de l'entrée des étrangers sur leur territoire. Ne voyagez pas si vous n'êtes pas sûr de répondre à tous les critères requis.

Qu'est-ce qu'une carte de longue durée de l'UE?

Il s'agit d'un permis de séjour et de travail de longue durée, qui permet de voyager et de travailler dans d'autres États membres de l'Union européenne.

Cette carte n'accorde pas automatiquement un permis de travail, mais vous permet de prouver que vous disposez d'un permis de séjour de longue durée en Europe. En la présentant dans un pays de l'UE où vous souhaitez travailler, il vous sera plus facile d'obtenir un permis de séjour et de travail local.

De quoi ai-je besoin pour obtenir un permis de séjour de longue durée dans l'UE?

Pour obtenir une Tarjeta de Larga Duración-UE, il faut non seulement prouver que l'on a résidé légalement et de manière continue en Espagne pendant au moins cinq ans, mais aussi que l'on dispose d'un revenu fixe et régulier et que l'on est couvert par un régime d'assurance-maladie.



Vous ne pouvez pas être un citoyen de l'UE, de l'Espace économique européen ou de la Suisse, ni un membre de la famille d'un citoyen de ces pays auquel s'applique le régime de la citoyenneté de l'UE.

À quoi sert la carte européenne d'assurance maladie?

La carte européenne d'assurance maladie permet de bénéficier de soins médicaux dans n'importe quel pays de l'Espace économique européen (EEE), pour autant que le séjour dans le pays soit temporaire, à des fins de tourisme, de travail ou d'études.

Cette carte n'est pas valable si vous voyagez pour recevoir un traitement médical, car dans ce cas, l'Institut national de sécurité sociale (INSS) délivre un formulaire spécifique. Elle n'est pas non plus valable si le déménagement dans un autre pays de l'UE est permanent.

Comment demander une carte européenne d'assurance maladie?

Elle est demandée à l'[Institut national de la sécurité sociale \(INSS\)](#).

Qu'est-ce que la Carte Bleue de l'UE?

Il s'agit du permis de séjour et de travail pour les professionnels hautement qualifiés. Il est délivré par l'État membre (à l'exception du Danemark et de l'Irlande) dans lequel la personne non ressortissante de l'UE requise pour un travail hautement qualifié ou un programme de recherche avancée doit travailler. La durée de validité des contrats de moins de 2 ans correspond généralement à la durée du contrat temporaire plus 3 mois. Pour les contrats de 2 ans ou plus, la durée de validité minimale est de 2 ans.

Dans les 12 mois suivant sa délivrance, cette carte permet à la personne de se rendre dans d'autres États membres de l'UE et d'être employée par d'autres entreprises, à l'issue d'une procédure simple.

Si je perçois des allocations de chômage, puis-je quitter le pays pour une courte période?

Oui, mais il doit être communiqué à l'avance au Service public de l'emploi de l'État (SEPE), qui doit l'approuver, car s'il ne le fait pas, il s'agit d'une infraction qui peut entraîner la suppression de la prestation. Si le transfert est inférieur à un an, la prestation est suspendue ; s'il est supérieur à douze mois, le droit à la prestation est perdu.

Une fois que la personne est rentrée en Espagne, elle doit se rendre en personne dans les bureaux du SEPE pour réactiver la prestation.

Si je me rends dans un autre pays de l'UE pour y chercher du travail, puis-je continuer à percevoir des allocations de chômage en Espagne?

Oui, les allocations de chômage peuvent être exportées vers un autre pays de l'UE ou de l'EEE pendant trois mois et peuvent être prolongées de trois mois supplémentaires.

Vous trouverez plus d'informations à l'adresse suivante:

<https://www.sepe.es/HomeSepe/ca/Personas/distributiva-prestaciones/estoy-cobrando-el-paro-y/me-traslado-al-extranjero.html>



Si j'ai un permis de séjour temporaire en Espagne et que je souhaite le renouveler, combien de temps puis-je rester en dehors du pays?

Actuellement, le fait d'être hors d'Espagne pendant plus de six mois sur une période d'un an n'est pas considéré comme un motif de résiliation ou de non-renouvellement du permis de séjour. Mais attention ! Si vous souhaitez demander un permis de séjour de longue durée, le nombre total de fois où vous avez quitté le pays au cours de ces cinq années ne peut excéder 10 mois de séjour à l'étranger.

Dans le cas des cartes de longue durée, la durée maximale de séjour en dehors de l'UE est de douze mois consécutifs. Il est conseillé de demander conseil au SAIER et de le consulter au sujet des cas individuels.

Comment valider mes études à l'étranger?

Vous devez consulter les conditions spécifiques de validation ou de reconnaissance des études auprès du Ministère de l'Education du pays dans lequel vous vous installez. D'une manière générale, il est essentiel de traduire les documents académiques dans la langue officielle du pays et de les faire légaliser depuis l'Espagne (avec l'Apostille de La Haye ou des cachets diplomatiques).

Comment puis-je prouver mon expérience professionnelle à l'étranger?

Demandez un rapport sur vos antécédents professionnels à l'[Institut national de la sécurité sociale \(INSS\)](#); demandez des lettres de recommandation à vos employeurs et rédigez un CV conforme au style et à la réglementation du pays dans lequel vous vous rendez. Veillez à traduire votre documentation dans la langue officielle du pays où vous travaillerez.

Est-il possible de comptabiliser le temps travaillé dans différents pays pour ma pension de retraite?

Cela est possible à condition qu'il existe des accords bilatéraux (de pays à pays) en matière de sécurité sociale. Pour une analyse de votre cas particulier, nous vous recommandons de prendre contact avec les autorités de sécurité sociale.

Si je m'installe dans un autre pays, dois-je continuer à payer des impôts en Espagne?

Si vous allez vivre dans un autre pays, vous devez informer le Bureau des Impôts de votre changement de résidence et demander une Attestation de Circulation à l'Etranger afin d'éviter de payer une double imposition.

Quelles sont les dispositions à prendre pour trouver un emploi à l'étranger?

Il existe différents sites web pour saisir votre CV et chercher un emploi en dehors de l'Espagne. Nous mettons ici à votre disposition les plateformes suivantes:

- [Eures: recursos per la mobilitat professional](#)
- [Jovecat.cat](#)
- [SOC.Mobilitat Internacional](#)